

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 22874
Numéro SIREN : 518 864 848
Nom ou dénomination : 55 SAS

Ce dépôt a été enregistré le 18/05/2021 sous le numéro de dépôt 63628

DYNA AUDIT

EXPERTS COMPTABLES

COMMISSAIRES AUX COMPTES

SOCIETE 55

5 rue d'Athènes

75009 PARIS

Paris, le 26 janvier 2021

Monsieur le Président,

Ainsi que nous en sommes convenus, nous vous confirmons par la présente notre démission des fonctions de commissaire aux comptes suppléant de votre société. Celle-ci prend effet immédiatement.

Notre décision a été prise dans le respect des dispositions de l'article 28 du Code de déontologie. Conformément aux dispositions de l'article 28 du Code de déontologie, nous informons le Haut Conseil du commissariat aux comptes de cette décision et leur indiquons les motifs de notre décision.

Pour le bon ordre de nos dossiers, nous vous serions obligés de nous adresser une copie du procès-verbal de l'assemblée prenant acte de notre démission ainsi que les publications légales y afférentes.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

DYNA AUDIT

Commissaire aux comptes

P/o

DocuSigned by:
Sébastien Haas
924BF5357489437...



Tel: +33 (0)1 58 36 04 30
Fax: +33 (0)1 42 94 26 92
www.bdo.fr

43-47 avenue de la Grande Armée
75116 Paris
FRANCE

SOCIETE 55

5 rue d'Athènes

75009 PARIS

Paris, le 26 janvier 2021

Monsieur le Président,

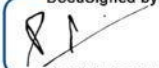
Ainsi que nous en sommes convenus, nous vous confirmons par la présente notre démission des fonctions de commissaire aux comptes titulaire de votre société. Celle-ci prend effet immédiatement.

Notre décision a été prise dans le respect des dispositions de l'article 28 du Code de déontologie. Conformément aux dispositions de l'article 28 du Code de déontologie, nous informons le Haut Conseil du commissariat aux comptes de cette décision et leur indiquons les motifs de notre décision.

Pour le bon ordre de nos dossiers, nous vous serions obligés de nous adresser une copie du procès-verbal de l'assemblée prenant acte de notre démission ainsi que les publications légales y afférentes.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

BDO Paris Audit & Advisory
Anne-Catherine FARLAY
Commissaire aux comptes

DocuSigned by:

83011DECCCFD42D...